



REFUS DE COLLECTE DES BACS NON CONFORMES

Contrôle de la qualité du tri avant collecte

Erreurs courantes dans les bacs de tri	Destination/action adaptée
Sac de déchets non recyclables	Bac gris
Essuie-tout, mouchoirs, masques, couches	
Ficelles et rubans de cerclage en plastique	
Verre (bouteilles ou pots) ⚠ Danger pour les trieurs	Conteneur à verre
Textiles	Conteneur textiles
Jouets plastique, bois ou autre matière	Déchetteries
Pots de fleurs céramique	
Cache-pots, arrosoir, seaux et bassines en plastique dur	
Appareils électriques ou à piles (même petits)	
Stores, bois, planches, gravats, déchets verts	
Polystyrène de calage	

Dans le bac de tri les déchets doivent impérativement être en vrac.

- Ni en sac
- Ni en carton
- Ni imbriqués les uns dans les autres

En cas contraire la collecte peut être refusée



Les ambassadeurs du tri sont à votre disposition pour toute information complémentaire

Vous trouverez sur ce site un rappel des consignes de tri :

www.letriplussimple.com



ambassadeur.tri1@sictomlons.fr

03 84 86 54 77